



1. Point sur les négociations pour l'achat des terrains Rio Tinto et Celanese.
2. Autorisation de cession des murs du restaurant « Le Grill du Lac » à Biron par la société CPPL à la SCI CTB.
3. Point sur la situation de l'entreprise Duffau concernant les pénalités appliquées (construction du Mix).
4. Vente d'un terrain CLO à la société SEMARIV.
5. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes.
6. Protocole de recouvrement des indus de la société Collecteam dans le cadre de la gestion de la garantie prévoyance.
7. Recrutement par voie contractuelle du responsable du service commerce/artisanat.
8. Octroi d'indemnités de stage.
9. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés (procédures adaptées).

1. POINT SUR LES NEGOCIATIONS POUR L'ACHAT DES TERRAINS RIO TINTO ET CELANESE

La maîtrise du foncier et de l'immobilier pour permettre aux entreprises de la CLO de se développer pour créer de la richesse et de l'emploi passe, entre autres, par un contrôle des terrains industriels, délaissés par leurs propriétaires, afin que ces derniers ne soient pas stérilisés par leur occupation à 100 % par des fermes photovoltaïques.

Au total, 50 à 60 ha seraient consacrés au photovoltaïque sur des anciennes décharges ou pied de décharge et des zones non aedificandi du fait des PPRT. Ce qui laisserait autour de 130 ha disponibles pour accueillir de nouvelles activités.

Le bassin de Lacq peut être ainsi **le territoire innovant pour la transition énergétique** car il dispose à la fois de productions d'énergies, d'infrastructures, de savoir-faire, des terrains adéquats (Rio Tinto, Celanese) pour accueillir expérimentations et productions et d'une forte volonté politique.

Le bureau émet un avis favorable pour inscrire l'ensemble de ces orientations au budget primitif 2017.

2. AUTORISATION DE CESSIION DES MURS DU RESTAURANT « LE GRILL DU LAC » A BIRON PAR LA SOCIETE CPPL A LA SCI CTB

La communauté de communes de Lacq-Orthez, par délibération en date du 9 février 2015, a autorisé son Président à vendre le restaurant le Grill du Lac (murs et fonds) sis à Biron à la société CPPL détenue par la holding Pilota.

M. Pierre LAVIGNE, gérant de la société CPPL a trouvé plusieurs investisseurs à savoir : la société GROUPE PEA, la société HOLDING D. COULBAUX et la société TAPIE

DIFFUSION. Ces investisseurs proposent, dans le cadre d'une société civile nommée CTB de se porter acquéreur des murs du restaurant le Grill du Lac. Ils s'engagent à consentir un bail commercial d'une durée de 10 années au profit de la société CPPL dans les locaux du restaurant le Grill du Lac pour l'exploitation du fonds de commerce.

Le bureau émet un avis favorable afin que le Grill du Lac soit vendu par la société CPPL à la SCI CTB.

3. POINT SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE DUFFAU CONCERNANT LES PENALITES APPLIQUEES (CONSTRUCTION DU MIX)

A l'issue des travaux, l'entreprise DUFFAU n'ayant pas appliqué la clause d'insertion professionnelle, faisait l'objet de pénalités.

De par la situation de l'entreprise, le bureau émet un avis favorable pour lever les pénalités.

4. VENTE D'UN TERRAIN CCLO A LA SOCIETE SEMARIV

La société SEMARIV exploite l'UIOM de Mourenx dans le cadre d'un nouveau contrat depuis le 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} septembre 2022.

Pour le traitement des mâchefers, sous-produit de l'incinération, cette entreprise avait proposé d'acheter à un particulier un terrain de 4000 m² sur la commune de Tarsacq. Mais l'emplacement n'avait pas été jugé opportun.

La CCLO a proposé à la société SEMARIV de lui vendre 4000 m² situées à Os Marsillon.

Le bureau émet un avis favorable à cette proposition.

5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes d'Orthez, Labeyrie et Lucq-de-Béarn pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

6. PROTOCOLE DE RECOUVREMENT DES INDUS DE LA SOCIETE COLLECTEAM DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA GARANTIE PREVOYANCE

La société Collecteam est en charge de la garantie prévoyance au bénéfice des agents de la collectivité. Elle a pour rôle de leurs verser un complément salarial lorsqu'ils passent à demi-traitement à la suite d'une période prolongée d'arrêt pour raison de santé.

Le bureau autorise son président à signer la convention ainsi que les avenants ultérieurs permettant le versement direct des sommes dues à Collecteam par la collectivité par compensation sur le salaire rétroactif des agents et avec leur accord.

7. RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DU RESPONSABLE DU SERVICE COMMERCE/ARTISANAT

Le bureau émet un avis favorable au recrutement de l'agent contractuel qui occupe ce poste depuis 6 ans et qui a donné entière satisfaction dans la réalisation de ses missions, de niveau A de la fonction publique territoriale, à durée indéterminée, à temps complet.

8. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'indemnités, pour un montant total de 11 987,25 €, à 5 étudiants ayant effectué leurs stages au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

9. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché suivant :

- Réalisation d'un plan d'amélioration des pratiques de désherbage et d'optimisation de la propreté urbaine pour la CCLO,
- Prestations de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels CIRIL,
- Fourniture de matériaux d'aménagement pour la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Prestations de services sportifs saison sportive 2016 - 2017 - Section paloise Béarn Pyrénées,
- Aménagement des espaces publics du cœur de ville d'Orthez secteur Moutète Saint Pierre.